



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI  
avec les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur



# Tourisme durable : je m'engage pour 2013-2015



Les Parcs de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et leurs partenaires locaux ont choisi la « Charte Européenne du Tourisme Durable » pour impulser un tourisme responsable sur leur territoire, en accompagnant les entreprises touristiques dans une démarche de progrès.

Entreprise touristique  
travaillant dans le Parc naturel régional de Camargue,  
je m'engage à pratiquer et promouvoir un tourisme durable.

Je soussigné, **Jean-Laurent LUCCHESI**, directeur des **Marais du Vigueirat**, atteste que notre établissement œuvre pour le développement d'un tourisme durable.

### Les actions majeures pour lesquelles je m'engage sont :

Améliorer les outils de communication internet destinés à tous les publics

Créer une extension de la piste cyclable Via Rhôna de Mas-Thibert aux Marais du Vigueirat

Mettre en place des navettes entre Arles, Saint-Martin, Mas-Thibert et les Marais

Obtenir la labellisation Tourisme et Handicap et la Marque Parc

Je soussigné, **Hervé Schiavetti**, Président du Parc naturel régional de Camargue, décerne le Certificat d'engagement relatif à la Charte Européenne du Tourisme Durable aux **Marais du Vigueirat** pour le programme d'actions – énuméré ci-dessus – qui va contribuer au développement d'un tourisme durable sur le territoire du Parc.

**Hervé Schiavetti.**

Président du Parc naturel régional de Camargue

**Jean-Laurent LUCCHESI**

Pour les Marais du Vigueirat

Parc naturel régional de Camargue  
Mas du Pont de Rousty - 13200 Arles  
04 90 97 10 40 - www.parc-camargue.fr

